L'habitat participatif

L'habitat participatif est l'une des possibilités pour devenir propriétaire de son logement. Voici ce qu'il faut en savoir et à qui s'adresser sur le territoire de Le Mans Métropole.

Page modifiée le jeudi 18 janvier 2024 • Données Le Mans Métropole

Principe

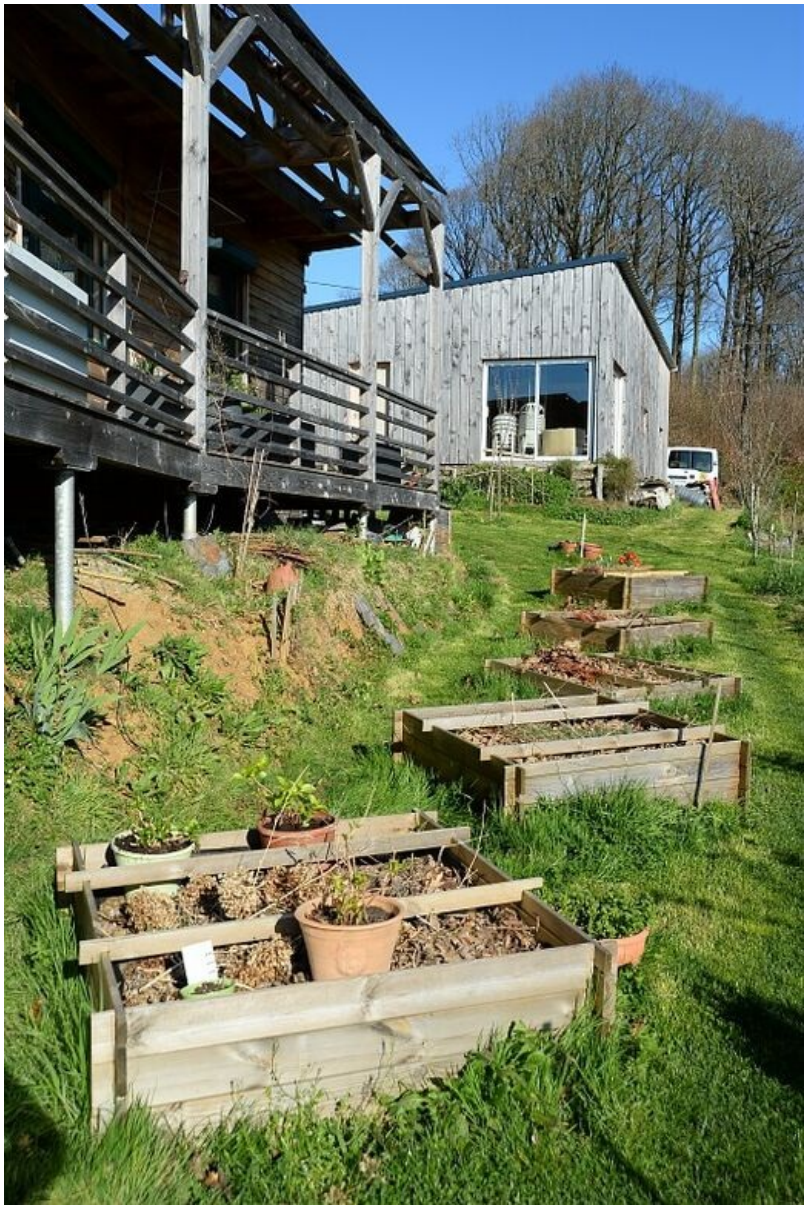

© Ville du Mans

L'habitat participatif, défini par la loi pour l'Accès au logement et à un urbanisme rénové (Alur) du 24 mars 2014, relève d'une **démarche citoyenne** qui permet à des personnes physiques de s'associer afin de participer à la définition et à la conception de leurs logements et des espaces destinés à un usage commun, de construire ou d'acquérir un ou plusieurs immeubles destinés à leur habitation.

Ainsi, l'habitat participatif peut se définir comme une **forme d'habitat qui réunit plusieurs foyers** et qui comporte des parties privatives et des parties communes.

La caractéristique essentielle de ce type d'habitat est la **participation collective des habitants** à la conception et à la gestion de l'immobilier. Il peut s'agir d'une rénovation ou d'une construction neuve, d'habitat individuel, collectif ou intermédiaire.

Interlocuteurs

L'association Écolieux 72 est un interlocuteur pour ce type d'habitat. Elle assure la promotion et le développement de nouvelles formes d'habitats de type écologique, groupé, coopératif et solidaire.

Pour d'autres informations, contacter l'association et connaître la date de sa prochaine permanence, nous vous invitons à visiter son site.

5

projets

c'est le nombre de nouvelles formes d'habitats participatifs en cours de réflexion dans le département de la Sarthe.